



Siège

Chantage à la carte...(suite)

Après une dernière tentative de vos élus SNJ, la direction vient de nous envoyer une fin de non recevoir. Depuis le 1^{er} octobre, la direction a décidé unilatéralement de ne plus avancer les frais de missions. Solution à ce problème créée par la direction, la carte « Corporate ». La perspective du débit différé est donc la solution parfaite pour ceux qui nous dirigent. Mais il y a des hic !! Tout d'abord les remboursements de nos frais se font bien au-delà de ce qui est prévu par le sésame magique. Et même si on nous dit que cela ne sera plus le cas, pardon d'en douter, les faits sont têtus : une majorité d'entre nous est actuellement remboursée de ses frais de mission d'avril ou mai !! Voici des extraits du mail reçu par le SNJ pour justifier la décision de la direction :

« Vous évoquez par ailleurs des retards dans les délais de remboursements. Il est exact que le service a connu au milieu de l'été un important engorgement des notes de frais dû à la forte activité de la période électorale du premier semestre. Depuis, la situation s'est très nettement améliorée et le service, renforcé, poursuit ses efforts pour d'une part résorber les retards qui pourraient encore exister et d'autre part répondre individuellement à toute sollicitation de collaborateur faisant ponctuellement face à une situation particulière liée à un retard de remboursement.

Vous suggérez enfin un nouvel ajournement de cette mesure or malheureusement il n'est pas de ma responsabilité (ni de celle du directeur de l'information) d'accéder à cette demande dont je pense qu'elle serait davantage source de confusion que de clarification. »

Le SNJ FTV avait obtenu dans un premier temps le report de cette mesure, mais aujourd'hui face à l'obstination de l'entreprise, nous demandons à nouveau un moratoire jusqu'à la fin 2017. Tout d'abord pour laisser le temps aux salariés de vérifier les délais de remboursement des frais, ensuite pour entamer une négociation avec la direction sur cette décision unilatérale, aveugle et inadaptée à la réalité des pratiques des équipes de reportage.

La direction semble refuser tout en bloc, en s'appuyant en plus sur des informations erronées, puisque par exemple le service chargé des liquidations est exsangue. Ce qui aura comme conséquence que nos frais ne seront jamais remboursés dans les temps, et donc en deçà du délai du débit différé.

Comme nous l'écrivions dans notre communication du 18 septembre dernier, il est fondamental de refuser ces méthodes. Le SNJ FTV invite à nouveau les journalistes et techniciens à refuser toute mission tant que la direction n'acceptera pas à minima le moratoire et l'ouverture de discussions réelles sur ce sujet.

De son côté le SNJ a déjà transmis le dossier à ses conseils, pour déterminer le périmètre d'une action en justice.

France télévisions veut vivre à crédit sur le dos de ses salariés. Ce principe est inacceptable, à vous, à nous de prendre les choses en mains.

Paris, le 5 octobre 2017

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : sni@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Sni.ftv1](https://www.facebook.com/Sni.ftv1)